

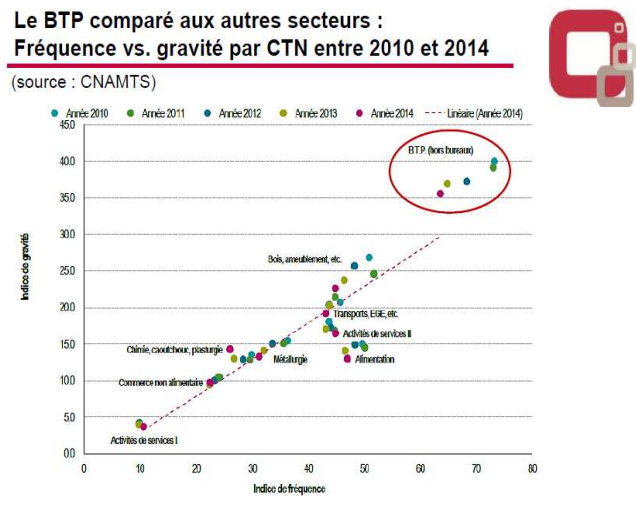


PRST3

Prévention des Chutes Hauteur et Plain Pied

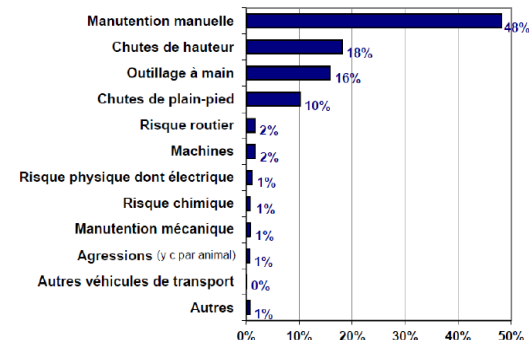


2016 2020



BTP : représentation graphique des AT avec au moins 4 jours d'arrêt selon le risque à l'origine de ces accidents.

Année 2014, AT survenus depuis 2013
Source : CNAMTS



Le BTP

- > le secteur le plus sinistré.
- > 28% des accidents du travail avec arrêt
- > 30% des accidents mortels.
- > Les intérimaires issus du BTP sont également les plus touchés.
- > La prise en compte de la prévention dès la conception des opérations peut nous aider à agir sur la baisse de l'accidentologie en phase réalisation et maintenance des ouvrages

2016 2020

Le groupe de travail

■ 13 participants

Pilotage

CARSAT
Jean Michel BACHELOT
OPPBTP
Valérie LEROY

Acteurs

DIRECCTE (UR)
Stéphanie MOREAU

DIRECCTE (UD)
Daniel MEIGNEN

CARSAT
Eric LIGER

OPPBTP
Laurent DALIBERT

SSTRN
François LE FORMAL

ST72
Amin KHELLAF

CAPEB

Virginie SENLIS

CFDT

Eric EZANNO

MEDEF

Yves FORTINEAU

CFDT

Raymond HALLIER

CGT

Pascal BERNARD

2016 2020

Objectifs

« Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied »

Agir en direction des entreprises pour qu'elles accentuent leurs efforts sur la prévention des risques de chutes.

Agir en direction des Moa et Moe pour intégrer la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied) dans la phase conception de leurs projets et dans la phase d'exploitation de l'ouvrage.

Agir en direction des CSPS pour contribuer à la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied) sur les ouvrages du BTP en phase conception de projets et en phase d'exploitation de l'ouvrage.

Agir en direction des entreprises

Action : Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chute de hauteur en l'orientant prioritairement vers les TPE-PME

Cibles Prioritaires dans un premier temps du secteur de la maçonnerie-gros œuvre en région Pays de la Loire par l'intermédiaire des sections professionnelles, négociants de matériaux, des fabricants de matériel, des loueurs de matériel, des centres de formations d'apprentis,

Planning en 2 temps

1. Evaluation de ce premier ciblage, ainsi que de deux actions départementales en cours en vue du déploiement aux autres métiers au niveau régional,
2. Elargissement de la communication aux charpentiers-couvreurs, au secteurs de la menuiserie du bâtiment, de l'isolation de la métallerie et des peintres-ravaleurs

2016 2020

Premiers retours d'expérience



Action prévention des chutes de hauteur pilotée par l'OPPBTP et la Carsat depuis 2014 (250 établissements accompagnés dans la région):

Conseil :

- ≈ 25 réunions collectives regroupant ≈ 1000 personnes
- ≈ 6000 documents envoyés aux entreprises, Moa, Moe et Csps

Contrôles :

- ≈ 500 chantiers contrôlés
- ≈ 80% de situations dangereuses
- ≈ 550 courriers de recommandations envoyés aux Moa, Moe, Csps, Entreprises

Formation :

- Moa et Moe : ≈ 350 stagiaires formés
- Entreprises : ≈ 350 stagiaires formés

2016 2020

Agir en direction des entreprises

Directe des Pays de la Loire Contrôle des chantiers et sièges d'entreprises en 2017

≈ 1000 chantiers contrôlés

≈ 12 % font état d'un manquement à la réglementation sur les 11 articles concernant les échafaudages (R4323-69 ->80)

Carence sur les aspects formation :

- accueil des nouveaux arrivants,
- montage démontage d'échafaudage,
- conduite d'engins de chantier
- EPI chute de hauteur (harnais)

Document unique présent sans plan d'action

Absence de notice d'instruction des équipements de travail

Méconnaissance des offres de services des différents organismes de prévention



Agir en direction des entreprises

Sensibilisation des entreprises de maçonnerie

Distribution de près de 6000 documents de sensibilisation par l'intermédiaire des distributeurs de matériaux de la région et des Orcab (Les coopératives d'Achat des Artisans du Bâtiment)



 Entreprises de Maçonnerie

Madame, Monsieur,

Les travaux de maçonnerie en construction individuelle regroupent la réalisation des fondations et des dalles ainsi que l'élévation des murs généralement par blocs unitaires (blocs béton, briques...). Cette activité est souvent réalisée par des petites équipes, travaillant à l'extérieur et amenées à manipuler de nombreuses charges. Le travail est très physique et génère des postures contraignantes (travail à genoux, bras en élévation, en extension).

Vos principaux risques :

- Les chutes de hauteur (notamment au travers des trémières d'escalier, depuis les plateformes de travail, etc.) engendrent des accidents graves.
- Les chutes de plain-pied (glissade, trébuchement...) qui sont souvent liées à la nature et à l'encombrement des sols.
- Les postures contraignantes (comme par exemple la pose de blocs bétons à bout de bras) sont à l'origine des douleurs aux articulations.
- La manutention des matériaux est également à l'origine de nombreuses douleurs dans les membres supérieurs et de maux de dos, voire d'accidents.

Partant de ce constat, les partenaires sociaux et les principaux organismes de prévention de la région en partenariat avec l'ORCAB se mobilisent dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail (PRST3) pour vous accompagner dans la prévention de vos risques professionnels et met à votre disposition :

- ✓ Un **dépliant de sensibilisation** (ci-joint) qui présente :
 - les chiffres clés en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans ce secteur.
 - les principaux risques rencontrés dans la maçonnerie.
 - les principales solutions de prévention incontournables pour passer à l'action : voies d'accès stabilisées au chantier et terrain remblayé, échafaudage périphérique (ou à défaut protection plaquée), trémières d'escalier protégées, sanitaires et coin repas sur chantier.
- ✓ **8 fiches pratiques** présentant des solutions techniques simples pour réduire les risques sur les chantiers.

Le guide et les fiches sont disponibles en ligne sur le site : www.inrs.fr/macons
 Pour aller plus loin vous pouvez également vous connecter sur le site : www.preventionbtp.fr




DES OUTILS POUR PASSER À L'ACTION

Rendez-vous sur www.inrs.fr/macons
 Vous y trouverez :

- Toutes les informations et les outils pratiques pour vous aider à mener des actions de prévention dans votre entreprise.
- Une gamme complète de brochures sur les sujets techniques opérationnels :
 - les clés pour comprendre et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques ;
 - des éclairages réglementaires ;
 - les bonnes pratiques au quotidien ;
 - un panorama des solutions techniques existantes.

En partenariat avec :






 Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
 65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr • www.inrs.fr
 Édition INRS ED 6206 - 1^{re} édition (2013) • mise à jour février 2017 • 45 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2188-8

2016 2020

Agir en direction des Moa et Moe

Action Mobiliser, informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'intégration des prescriptions « santé sécurité » dans leurs pièces marchés (dont la mise en commun de moyens).

Cibles Prioritaires Les constructeurs de maisons individuelles et les architectes avec salariés.

Planning en 2 temps

2017 > Exploitation et mise à jour d'une charte existante.

2018 à 2020 > Déploiement de la charte au travers de réunions d'information et de sensibilisation et via les CHSCT des Moa Moe, les formations Moa Moe, les injonctions...



2016 2020

Premiers retours d'expérience

Rencontre avec les constructeurs de maisons individuelles de la région le 18 mai 2017 à la FRB.



Intervention de la Direccte, l'OPPBTP, la Carsat, La FFB, LCA-FFB, l'AVCM, Francelot Khorgest, European Home.

Plus de 100 constructeurs présents représentant 7000 constructions de maisons par an en PdL soit près de 50% des constructions de maisons de la région.

Premiers retours d'expérience

L'envoi du questionnaire à une 100... de constructeurs de maisons individuelles



La construction d'une charte de bonnes pratiques avec LCA FFB

2016 2020

Agir en direction des CSPA

Action Communiquer sur les documents existants auprès de la Coordination SPS lors des rencontres professionnelles initiées par l'OPPBTP

Cibles Prioritaires Club CSPA des Pays de la Loire

Planning en 2 temps

2017 > Identifier les différents outils pouvant être communiqués à la CSPA pour les accompagner dans leur mission

2017 à 2020 > Programmer une présentation à chaque réunion en lien avec le sujet dans la partie « Actu Régionale »



2016 2020

Premiers retours d'expérience

L'envoi du questionnaire à environ 150 CSPA



La promotion des outils au travers du
club CSPA Pays de la Loire

Des premiers signes encourageants

Augmentation du nombre d'entreprises dotées en matériels et équipement de sécurité ⁽¹⁾



Augmentation du nombre de salariés formés au montage/démontage d'échafaudages ⁽¹⁾



Sur les chantiers de constructions de maisons individuelles ⁽²⁾

- ***Amélioration de la protection des trémies***
- ***Amélioration de la qualité des accès mais en nombre insuffisant***



(1) Constats réalisés auprès des entreprises ciblées dans le cadre de l'action prévention des chutes de hauteur mise en œuvre par l'OPPBTB et la Carsat

(2) Constats réalisés sur les chantiers dans le cadre de l'action de prévention des chutes de hauteur dans le secteur de la construction de maisons individuelles mise en œuvre par la Carsat en partenariat avec l'OPPBTB

Des points de progrès

Sur les chantiers de construction de maisons individuelles :

Des protections collectives sur les ouvrages insuffisamment présentes



Des protections collectives sur équipements de travail souvent absentes



Des raccordements électriques encore insuffisants
Des sanitaires trop souvent absents



(2) Constats réalisés sur les chantiers dans le cadre de l'action de prévention des chutes de hauteur dans le secteur de la construction de maisons individuelles mise en œuvre par la Carsat en partenariat avec l'OPPBT

2016 2020

Et demain ?



► Prévenir les chutes de hauteur et renforcer la conception des chantiers en sécurité.

Les chutes de hauteur et de plain-pied sont à l'origine de 28% des accidents du travail avec arrêt et de 30% des accidents mortels, les intérimaires du BTP étant les plus touchés. Prendre en compte la prévention dès la conception des ouvrages et agir vers les TPE/PME en phase de réalisation permettront d'inflechir l'accidentologie.

- Parmi les secteurs les plus exposés, le secteur de la maçonnerie – gros œuvre se détache tout particulièrement en Pays de la Loire, notamment au regard de l'évolution des indicateurs de gravité et fréquence depuis 2013, ainsi qu'à la lecture des indicateurs de mortalité des maladies professionnelles.
- La première action vise donc les entreprises, particulièrement dans le domaine de la construction des maisons individuelles. La deuxième action concerne la mobilisation, l'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et coordinateurs SPS. Ils sont des acteurs incontournables au titre de l'intégration de la prévention des risques en amont de la réalisation et en phase d'exploitation de l'ouvrage.
- Les pages dédiées à la prévention des chutes sur les sites des partenaires PRST : Carat / OPPBTP / BSTRN / DIRECTION PUL / PPS / SATM

POINTS D'APPUI / LES VERTS IDENTIFIÉS : SERVICES PROFESSIONNELS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
COORDINATION DES PARTICULIERS CONTRIBUTEURS : CARAT, OPPBTP, DIRECTION BSTRN, CIPR, CDT

NOT PLAN NATIONAL SANTÉ AU TRAVAIL (PSAT) 1-14 / 1-15



On compte sur vous !

- Pour agir en prévention
- Pour communiquer sur nos actions
- Pour relayer nos messages prévention

2016 2020